

À PROPOS

VOS ACTUALITÉS SYNDICALES

Volume 13 – Numéro 3 (décembre 2025)

Se tenir debout ensemble



Dominique Sauvé

À l'aube des célébrations de Noël et de la nouvelle année, un danger silencieux guette nos établissements : le désengagement. L'indifférence face aux injustices, le repli sur soi, l'idée que « ce n'est pas mon combat ». Pourtant, chaque fois que nous choisissons de nous impliquer, de nous tenir debout ensemble, nous faisons avancer le Québec. L'histoire nous le rappelle : rien n'a jamais été obtenu sans que des femmes et des hommes acceptent de sacrifier une part de leur confort individuel pour le bien commun.

L'histoire nous le rappelle : rien n'a jamais été obtenu sans que des femmes et des hommes acceptent de sacrifier une part de leur confort individuel pour le bien commun.

La grève de 2023, que nous avons menée ensemble, démocratiquement, en est un exemple. Oui, elle a laissé des cicatrices. Oui, certaines et certains y voient un sacrifice trop lourd : plus de 22 jours sans salaire, des espoirs déçus. Réduire ce mouvement à ces pertes immédiates serait ignorer sa portée réelle, car ce geste collectif continue de résonner aujourd'hui. Quand les médecins se rassemblent devant Radio-Canada pour interpeller le ministre Dubé, quand ils occupent le Centre Bell pour s'opposer à la loi 2 et quand des parents lancent le mouvement Uni.e.s pour l'école et se mobilisent par centaines pour dénoncer des coupes de 540 millions de dollars, ils s'inscrivent dans une chaîne de luttes. Ils reprennent le flambeau que nous avons allumé avant eux. Et demain, d'autres encore s'inspireront de notre courage, comme nous avons été inspirés par d'autres avant nous.

C'est ainsi que se construit la mémoire collective : par des gestes solidaires qui dépassent l'individu. Les pertes personnelles (un salaire, un confort et une tranquillité) deviennent des gains collectifs. Elles deviennent des repères et des sources d'inspiration. Sans ces sacrifices, le Québec ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Pensons aux allumettières de Gatineau, ces femmes qui, au début du XX^e siècle, ont osé défier leurs employeurs pour obtenir de meilleures conditions de travail. Leur lutte a ouvert la voie à des avancées majeures pour les femmes du Québec. Elles n'ont pas agi pour elles seules, mais pour toutes celles qui viendraient après. Leur courage nous rappelle que chaque geste de solidarité est une pierre ajoutée à l'édifice commun.

La solidarité ne se limite pas aux grandes mobilisations, elle commence dans le quotidien : participer aux discussions, convaincre, échanger et prendre des décisions ensemble. Elle exige aussi de se rallier aux résultats, même lorsqu'ils ne sont pas unanimes, car la somme des opinions individuelles ne vaut pas une décision majoritaire mûrie collectivement. C'est dans ce ralliement que réside la véritable force d'un mouvement : transformer des voix dispersées en une volonté commune capable de changer l'histoire.

Durant le temps des fêtes, participer à la discussion, relisez la brochure [Résistons aux attaques de la CAQ](#). Faites voir autour de vous la trame sournoise qui se trace derrière des projets de loi successifs en apparence indépendants les uns des autres. Participons à rétablir le dialogue social.

Toute l'équipe du SEBL se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes!

Dominique Sauvé

Aide à la classe



Olivier Lamoureux



Marjolaine Landry

L’annexe LXVII de la convention collective nationale prévoit une mesure dédiée pour les classes ordinaires du préscolaire et du primaire. Elle vise à offrir de l’aide supplémentaire à des groupes à défis particuliers et aux enseignantes et enseignants en insertion professionnelle, à raison de 10 à 15 heures par semaine, sauf exception pour chaque groupe visé.

La répartition dans l’école

La répartition interne pour chaque école doit se faire dans le respect du processus de la clause 4-8.06 de l’entente locale et des recommandations du comité-école EHDAA.

Les heures d’aide à la classe doivent être réparties selon les défis que comportent les groupes et en prenant en considération les enseignantes et enseignants en insertion professionnelle. Ce service ne doit pas être réparti à tous sans analyse. Il importe que le personnel enseignant concerné y voie une différence. D’ailleurs, nous rappelons que les spécialistes peuvent aussi recevoir l’appui de l’aide à la classe.

Comment déterminer les groupes à défis dans notre école?

On évalue les groupes à défis selon le mécanisme de la composition de la classe (annexe LXIX). C’est ce mécanisme qui calcule un seuil (%) par cohorte déterminée à l’aide du nombre de plans d’intervention et du nombre d’élèves recevant des services de francisation. Ces seuils sont calculés au 30 avril de l’année précédente pour l’année suivante.

Une cohorte est définie par le nombre de groupes recevant le cours de français dans un niveau donné. En général, chaque école primaire aura donc six cohortes et chaque école secondaire en aura cinq.

Vous pouvez contacter le SEBL pour obtenir cette information. Également, une attention particulière doit être portée au préscolaire et à la première année, puisque nous savons que le nombre de plans d’interventions est moindre dans ces cohortes. Vous comprendrez alors que le plan d’intervention devient un outil primordial pour l’établissement des seuils, pour l’élève et pour l’acquisition de service pour ce dernier.

Quel est le rôle de l’aide à la classe?

L’aide à la classe, comme son nom l’indique, vient en soutien à l’enseignante ou l’enseignant lorsqu’elle ou il effectue ses tâches pédagogiques. Bien qu’aucun lien hiérarchique n’existe entre le personnel enseignant et l’aide à la classe, il appartient aux enseignantes et enseignants de donner les indications sur les tâches à accomplir. Pour ce faire, il importe de se faire reconnaître du temps de concertation entre l’enseignante ou l’enseignant et l’aide à la classe, et ce, à même la tâche.

Voici des exemples de tâches pédagogiques que l’aide à la classe **NE PEUT PAS accomplir** :

- ❌ La préparation et la présentation des cours et leçons au primaire ou des activités de formation et d’éveil au préscolaire;
- ❌ L’évaluation des apprentissages des élèves;
- ❌ La récupération.

Voici des exemples de tâches que l’aide à la classe **PEUT accomplir** :

- ✅ Accompagner et surveiller les élèves lors de l’accueil et des déplacements;
- ✅ Aider les élèves à s’installer dans la classe et à se préparer pour se mettre au travail;
- ✅ Assurer l’encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite et aux mesures de sécurité (ex. : prodiguer les premiers soins);
- ✅ Aider au respect des consignes;
- ✅ Répondre à des questions dans le respect des consignes données à l’élève par l’enseignante ou l’enseignant;
- ✅ Assister l’enseignante ou l’enseignant dans l’accomplissement de certaines tâches administratives (ex. : compilation d’inscriptions à une activité, photocopies, etc.);
- ✅ Collaborer à l’organisation d’événements, d’activités et de sorties éducatives.

Il vous appartient donc de voir avec votre direction quelle ressource répondrait le mieux à vos besoins et d’insister sur la planification d’un horaire à respecter pour sa présence en classe. ATTENTION! L’intention de l’ajout d’aides à la classe n’est absolument pas de former des groupes plus difficiles. La formation des groupes doit se faire comme à l’habitude et les critères de formation des groupes sont aussi un objet de consultation (annexe XI, 6.1, E6). Rappelez-vous : l’aide à la classe est une ressource dédiée à un groupe pour toute l’année et ne vise pas à remplacer les autres services qui sont disponibles ou qui l’ont été.

N’hésitez pas à consulter le [nouveau guide pratique sur les aides à la classe](#) de la FAE.

Assurances collectives 2026



Caroline Landry

À partir du 1^{er} janvier 2026, comme c'est le cas chaque année, il y aura une révision du taux des primes de nos assurances collectives. Cette année, nous aurons une diminution globale des primes de 0,5 % qui tient compte des différents congés de primes.

Qu'est-ce qui explique cette hausse?

- Hausse en assurance vie attribuable à la mise à jour de l'expérience de notre groupe;
- Diminution du nombre de personnes en invalidité de longue durée;
- Augmentation des coûts et de l'utilisation en soins médicaux;
- Ajustement de la garantie de soins dentaires, ajoutée au régime M4 en janvier 2024, qui fait l'objet d'un ajustement graduel afin d'atteindre un niveau de tarification reflétant plus fidèlement l'expérience réelle attendue du groupe.

Quand vient le temps de choisir son régime, il importe de prendre en compte la durée minimale obligatoire, les coûts par période de paie et les maximums remboursables. Pour plus de détails, consultez notre [site Internet](#) ou votre dossier sur le [site de Beneva](#).

Coût par période de paie en 2026 pour l'assurance maladie

	Durée minimale	Individuelle	Monoparentale	Familiale
Maladie 1	Aucune	59,76 \$	87,25 \$	143,66 \$
Maladie 2	12 mois	82,39 \$	124,17 \$	201,41 \$
Maladie 3	24 mois	111,81 \$	168,15 \$	267,98 \$
Maladie 4	36 mois	135,43 \$	204,01 \$	326,80 \$

Les modifications de régime demeurent possibles en tout temps, sans égard à l'atteinte du délai minimal de participation pour toute augmentation du statut de protection. Les changements peuvent être effectués en remplissant le [formulaire d'adhésion ou de modification](#) et en le remettant à l'employeur. Toutefois, la personne adhérente doit avoir complété la période minimale obligatoire avant d'effectuer une réduction du régime d'assurance maladie.

Contribution de l'employeur

- 150 \$ par année scolaire pour une protection individuelle (75 \$ pour une enseignante ou un enseignant à moins de 60 % de tâche);
- 300 \$ par année scolaire pour une protection familiale ou monoparentale (150 \$ pour une enseignante ou un enseignant à moins de 60 % de tâche).

Vous n'avez aucune action à faire, ce remboursement est généralement versé directement sur votre paye en décembre.

Libération pour corriger les épreuves ministérielles



Olivier Lamoureux

Depuis la nouvelle convention collective 2023-2028, une bonification du temps de libération pour la correction d'épreuves ministérielles de 4^e et 6^e année a fait son apparition.

Selon les mesures budgétaires 15130, en lien avec la suppléance pour le soutien à la correction d'épreuves obligatoires, voici ce à quoi vous avez droit, selon la matière et le niveau enseignés :

Matière et niveau	Avant	Maintenant
Français, langue d'enseignement pour les élèves de 4 ^e année du primaire	1 journée	1,5 journée
Français, langue d'enseignement et mathématique pour les élèves de 6 ^e année du primaire	1 journée par groupe	2 journées par groupe
Français, langue d'enseignement pour les élèves de 2 ^e année du secondaire	0,5 journée par groupe	0,5 journée par groupe

En 5^e secondaire, il est plutôt question de soutien à l'administration des épreuves uniques. Cette mesure contribue au financement de journées supplémentaires de suppléance pour soutenir les enseignantes et enseignants dans l'administration de l'épreuve unique d'interaction orale en langue seconde qui se déroule en groupes de discussion :

**Anglais, langue seconde, 5^e secondaire
(une demi-journée de suppléance par groupe)**

N'hésitez pas à demander votre libération auprès de votre direction!

Qu'est-ce qu'une consultation?



Thierry Lajeunesse



Olivier Lamoureux

Le terme consultation est souvent utilisé dans le domaine de l'éducation : consultation sur la tâche, consultation sur les journées pédagogiques, etc. Qu'en est-il réellement?

En fait, une consultation est l'occasion réelle d'émettre une opinion, et ce, avant que la décision finale ne soit arrêtée. En d'autres mots, on doit pouvoir influencer la décision finale par nos réflexions et nos demandes. En effet, l'obligation de consultation de l'employeur vient avec l'obligation d'une réelle écoute de ses employées et employés.

Pour le personnel enseignant, les façons de consulter sont variées et diffèrent d'un milieu à un autre. En pratique, les enseignantes et enseignants sont invités à mettre en place un CCEE ou, à défaut, la direction doit effectuer la consultation via l'assemblée générale. Certains éléments sont importants pour qu'une consultation soit considérée comme valide :

1. Les enseignantes et enseignants doivent avoir toutes les informations pertinentes en lien avec l'élément consulté.

Qu'est-ce que ça signifie? C'est très simple, la direction doit vous faire la présentation de l'objet de consultation et vous pourrez lui poser des questions pour vous assurer de bien comprendre les tenants et aboutissants de cette consultation. De plus, toute l'information doit vous être remise par écrit, ne serait-ce que pour les personnes absentes ou les gens qui sont visuels, mais aussi en cas de contestation.

Il faut aussi souligner que les éléments peuvent varier avec le temps. En d'autres termes, on ne sait pas nécessairement exactement ce qui arrivera en avril, donc de déposer en novembre la consultation sur le contenu de la journée pédagogique d'avril pourrait être discutable. Ainsi, on vous invite à reprendre la consultation si de nouvelles informations venaient biaiser les informations reçues au moment de la consultation initiale.

2. Les enseignantes et enseignants doivent avoir un temps raisonnable de réflexion.

Saviez-vous que vous n'aviez pas l'obligation de répondre séance tenante à une consultation? Eh oui! Selon l'objet de consultation, le temps de réflexion peut différer. Évidemment, si vous n'avez qu'à dire oui ou non, cela demande moins de temps que lorsque vous devez participer à l'élaboration de la proposition, n'est-ce pas? Bref, le minimum prévu par l'entente locale est de 10 jours ouvrables, mais vous pouvez convenir d'un délai différent avec votre direction. On doit toujours se rappeler que nous travaillons, en moyenne, 32 heures par semaine et que la consultation fait partie de notre tâche! Il est possible que certains événements d'une année scolaire (par exemple, la remise des bulletins jumelée à une rencontre de parents) nous empêchent de répondre dans les délais impartis. Donc, on évalue nos possibilités.

3. Les enseignantes et enseignants doivent avoir une occasion réelle d'émettre leur opinion.

La consultation sert à donner notre opinion et à influencer la position de la direction. Ainsi, cette dernière doit faire preuve d'ouverture face à la réponse des profs. Sa décision ne peut être arrêtée au préalable puisque cela contreviendrait à l'essence même du processus de consultation.

Dans le cas où la direction de votre établissement n'irait pas dans le sens de votre proposition, elle a l'obligation de justifier par écrit sa décision, et ce, auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants. Pas uniquement à l'oral!

De plus, les modalités de consultation doivent assurer que le processus de participation atteigne les personnes concernées afin que les recommandations formulées soient le reflet de l'opinion de celles-ci. Ainsi, un groupe restreint de personnes ne peut unilatéralement usurper un pouvoir collectif.

Bref, la consultation est la façon que vous avez, dans votre établissement, de faire entendre votre voix!

Retour progressif



Marjolaine Landry

Lorsque l'enseignante ou l'enseignant remplacé débute un retour progressif avant la 101^e journée de l'année scolaire, soit le 26 janvier 2026 pour l'année scolaire en cours, la personne remplaçante contractuelle a le choix de poursuivre ou non le remplacement dès le début de ce retour progressif. Le fait d'accepter à ce moment la poursuite du contrat vaut jusqu'au retour complet de la personne remplacée.

Cependant, lorsque le retour progressif commence à partir de la 101^e journée, la personne remplaçante a l'obligation de poursuivre son contrat.

L'enseignante ou l'enseignant qui poursuit le contrat voit alors ses journées diminuées. En contrepartie, elle ou il est priorisé lorsque des besoins de suppléance sont annoncés au CSSMI. Ces jours de suppléance sont alors comptabilisés en matière de service cumulé et sont donc reconnus comme faisant partie du contrat. Il est cependant à noter qu'ils ne peuvent être considérés dans le nombre de jours requis pour l'accès à la liste de priorité.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Violence en milieu scolaire

Lancement du dispositif de groupe de parole et d'action sur la violence en milieu scolaire



Marjolaine Landry

Le 28 novembre dernier marquait le lancement du dispositif de groupe de parole et d'action sur la violence en milieu scolaire au préscolaire. Face à une montée préoccupante de la violence dans ce secteur, le SEBL souhaite soutenir le pouvoir d'agir collectif de ces enseignantes et enseignants. Le préscolaire, qui représente 4 % de toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire des Mille-Îles, est particulièrement touché par la montée de la violence. En effet, à lui seul, il a représenté 25 % de l'ensemble des déclarations d'accident, d'incident et d'acte à caractère violent ou sexuel pour l'année scolaire 2024-2025. Grâce à une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, une équipe de l'Université Laval, composée de Imane Lahrizi et Simon Viviers, de l'École de counseling et d'orientation de la faculté des sciences de l'éducation, nous accompagnera dans cette initiative à titre de chercheuse et chercheur.



Imane Lahrizi



Simon Viviers

Le dispositif réunit dix enseignantes du préscolaire issues d'établissements différents. Il vise à documenter des situations de violence et à proposer des solutions concrètes et pérennes pour transformer l'organisation du travail au regard de la violence vécue par les enseignantes et enseignants. La mise en place de ce groupe de parole permettra de faire tomber les murs des écoles tout en bénéficiant du soutien d'une chercheuse et d'un chercheur instruits en la matière. Il s'agit d'une étape supplémentaire vers la prévention de la violence en milieu scolaire. Pendant une année complète, le groupe de parole bénéficiera de l'expertise et de l'accompagnement des chercheuses et chercheurs et du SEBL.

Il est primordial de mettre en lumière la réalité des enseignantes et enseignants du préscolaire.



JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES



Dominique Sauvé

Le 6 décembre 1989, l'École Polytechnique de Montréal a été le théâtre d'un drame qui a marqué à jamais notre mémoire collective. Quatorze jeunes femmes, ciblées parce qu'elles étaient des femmes, ont été assassinées. Cet acte de haine a révélé avec brutalité la violence sexiste qui traverse nos sociétés. Trente-six ans plus tard, il demeure un rappel douloureux, mais nécessaire : les droits des femmes ne sont jamais acquis définitivement, ils doivent être défendus et transmis.

En octobre 2025, le Québec déplorait 15 féminicides. Des vies arrachées, 15 familles brisées, des drames évitables. Ce chiffre n'est pas qu'une statistique : il est le signe que la lutte contre la violence faite aux femmes reste **urgente** et **nécessaire**. Chaque décès en est un de trop. Chaque silence est complice.

Féminicide

Homicide volontaire d'une femme, d'une fille en raison de son sexe.

Rappelons aux jeunes générations ce qui s'est passé à Polytechnique, expliquons-leur pourquoi nous commémorons ces événements. Ainsi, nous leur donnons les outils pour comprendre l'importance de l'égalité et de la solidarité. Montrons-leur que l'histoire n'est pas figée, qu'elle se poursuit dans leurs choix et leurs engagements.

La mémoire collective se construit dans les salles de classe, dans les discussions, dans les gestes quotidiens. En nous souvenant ensemble, nous affirmons que la violence ne doit jamais être banalisée.

En cette période où la montée du discours antiféministe prend de l'ampleur, donnons-nous, et donnons-leur, l'espoir et les outils pour changer cette idéologie. Apprenons à bâtir un monde meilleur, uni, respectueux et inclusif.



Dons à la Campagne de la rose blanche : cette collecte de fonds annuelle, au profit de Folie Technique, le camp scientifique de Polytechnique Montréal, vise à offrir à des jeunes issus de milieux défavorisés la possibilité de participer à des activités de sensibilisation aux sciences, grâce à la vente de roses blanches virtuelles.

Ressources Réseaux des femmes des Laurentides : travaille avec ses membres à améliorer les conditions de vie des femmes dans une perspective féministe d'égalité entre les genres et de justice sociale. Fondé officiellement en 1987, il exerce aujourd'hui un rôle central de concertation et de mobilisation au sein du mouvement des femmes des Laurentides.

DICTÉE P.G.L



LAURÉATE DU PRIX HIBOU DE LA SPEP



Lors de la *Semaine pour l'école publique*, nous avons eu l'occasion de récompenser les lauréates et lauréats des prix Hibou. La Fondation Paul Gérin-Lajoie, connue notamment pour la Dictée P.G.L, était l'un de ces lauréats! Un prix Hibou lui est décerné pour souligner la manière dont elle contribue à valoriser la langue française et à ouvrir des fenêtres sur le monde dans le but de favoriser une meilleure connaissance de l'autre, la solidarité, le partage, le goût d'apprendre et d'entreprendre, afin que les jeunes puissent « écrire un monde meilleur ». Nous souhaitons donc donner de la visibilité à cette fondation et vous informer de la programmation de la Dictée P.G.L qui aura pour thème *Connectons nos mots, partageons nos découvertes!*

À l'heure où le numérique révolutionne nos salles de classe et notre quotidien, la Dictée P.G.L. offre aux élèves une occasion exceptionnelle de mieux comprendre les technologies de l'information et de la communication et de maîtriser les compétences essentielles du 21^e siècle. Les élèves pourront explorer ces technologies qui propulsent notre société vers l'avenir et seront sensibilisés à l'importance d'une utilisation sécurisée, inclusive et responsable des outils numériques.

INSCRIVEZ VOTRE CLASSE EN QUELQUES MINUTES

C'est gratuit, clé en main et pensé pour s'intégrer facilement à vos activités. Vous recevrez une trousse prête à utiliser avec des consignes simples, des supports pédagogiques et un calendrier suggéré. Chaque inscription contribue à faire rayonner le français à l'école. Pour s'inscrire, c'est [ici](#)!

Retraite et assurance invalidité longue durée

Bonjour! 😊

Stéphanie Dinel



Je suis présentement à deux ans de ma retraite, dois-je maintenir la garantie d'assurance invalidité longue durée avant la retraite? 🤔

Bonjour 😊,

Nos assurances prévoient une couverture en cas d'invalidité qui se prolongerait au-delà de deux ans. Ainsi, en cas d'invalidité, les deux premières années sont payées par les prestations d'invalidité courte durée et c'est seulement après ce délai (104 semaines d'invalidité au total) que les sommes versées sont prises à même notre assurance invalidité longue durée.

Lorsque l'on approche de la retraite, on pourrait avoir avantage à renoncer à la garantie d'assurance salaire de longue durée afin, par exemple, d'économiser les primes payables à Beneva pendant nos deux dernières années.

Attention, ce choix est irrévocable !

Il s'agit d'une décision individuelle qui dépend de plusieurs facteurs, notamment de votre état de santé, de vos antécédents familiaux, de vos obligations financières actuelles, de votre tolérance au risque, etc.

Afin de prendre une décision éclairée, nous vous invitons à nous contacter au 450 979-4613 afin de recevoir des conseils personnalisés.

Merci! Bonne journée ☀️

LE SEBL EN ACTION!



Isabelle Dallaire

Le 18 novembre dernier, en prévision de la mise à jour économique, c'est tout près de 80 bannières qui ont été déployées par une soixantaine d'organisations dans 15 régions du Québec afin de dénoncer les compressions budgétaires et les politiques d'austérité menées par la CAQ.

C'est à Saint-Eustache et à Boisbriand que le SEBL a déployé ses bannières qui portaient le message ***Réparons l'école publique. Investissons en Éducation.***



Saint-Eustache



Boisbriand

C'est sans surprise et avec déception que nous avons constaté, le 25 novembre dernier, que la mise à jour économique ne contient rien pour l'éducation. Le gouvernement poursuit ses compressions malgré les témoignages et les appels à l'aide. M. Legault, vous avez oublié votre promesse de faire de l'Éducation la priorité des priorités!

Le 29 novembre, environ 50 000 personnes étaient présentes dans la rue pour une mobilisation syndicale et citoyenne contre les compressions budgétaires, le virage autoritaire du gouvernement et le climat antisyndical. Plusieurs membres du SEBL y étaient. Assez, c'est assez! La CAQ doit écouter les citoyennes et citoyens qu'elles et qu'ils représentent!



Vous avez envie de prendre part à des actions ou des manifestations de ce type? Vous pouvez dès maintenant vous inscrire au Groupe d'action et de manifestation du SEBL. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remplir [ce formulaire](#).

Bonne retraite

Prenons maintenant le temps d'applaudir nos personnes retraitées de 2024-2025 pour toutes ces années passées à enseigner, corriger, motiver, répéter (et parfois respirer profondément). Que cette nouvelle aventure soit remplie de bonheur, de repos bien mérité et... de grasses matinées sans son de cloche!

Nathalie Arseneault	Josée Brochu	Sylvie Faucher	Marie-Claude Lavergne	Nathalie Ouellet
Rachel Audet	Maryse Brosseau	Nathalie Gauvreau	Hélène Lavoie	Francis Ouellet
Isabelle Baillargeon	Michel Carle	Marie-Josée Girouard	Chantal LeBlanc	Martin Pacheco
Danièle Barbeau	Ève Caron	Carole Girouard	Isabelle Leclerc	Carole Paré
Chantal Bazinet	Martine Charbonneau	Marie-France Godbout	Johanne Légaré	Michel Perron
Magalie Bédard	Martin Croteau	Joanne Grenier	Martin Lemaire	Denis Petit
Marie-Ève Bégin	Jimmy De Torres	Chantal Guindon	Rachel Lemieux	Stéphane Pilon
Sylvie Bélanger	Sylvie Demers	Élise Hamel	Lorraine Leroux	Nathalie Primeau
Katie Bélisle	Charles Deneault	Élise Harel	Mireille Lessard	Carole Proulx
Joanne Bertrand	Diane Désilets	Suzanne Huberdeau	Sylvain Mallette	Gilberte Proulx
Nancy Bérubé	Vicky Deslongchamps	Julie Huot	Line Maltais	Danielle Raby
Nancy Biard	Germain Desrochers	Claude Imbeau	Johanne Marin	Marc Robillard
Chantal Bigras	Yvon Dion	Christine Khartschenko	Maryse Marinilli	Caroline Roy
Lyne Blondin	France Doré	Diane Labbé	Annie Mathon	Annie Simon
Lynda Boissé	Chantal Drapeau	Marie-Andrée Labelle	Caroline Matte	Stéphane St-Denis
Suzie Boivin	Martin Dubé	France Ladouceur	Rudolph Ménard	Laura Sternthal
Caroline Bourgault	Nathalie Dufort	Josée Lalande	Nathalie Montreuil	Louise Théorêt
Claudia Bourgeois	Myriam Dumoulin	Nathalie Lamarche	Martine Nadeau	Brigitte Vachet
Denis Boutin	Julie Durocher	Sylvain Landry	Estelle Nadon	
Nathalie Brideau	Nathalie Fafard	Ahmed Larbi	Lucie Nolet	

Le 6 novembre dernier, le SEBL a fêté en grand le départ à la retraite de plusieurs enseignantes et enseignants. Entre rires, repas savoureux et danse endiablée, la soirée a obtenu la note parfaite : 20/20!

Nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire de cette soirée un moment inoubliable. Un merci tout particulier aux membres du comité retraite et à nos précieux commanditaires, dont le soutien a grandement contribué à la réussite de l'événement.



Comité retraite 2025-2026

beneva **F&E** **rivest schmidt**



8 décembre au 27 février 2026	<u>Tournée des établissements</u>
du 19 décembre 2025, à midi, au 2 janvier 2026	Congé des fêtes
13 janvier 2026, à 16 h 15, au SEBL	Assemblée des personnes déléguées
16 janvier 2026	Conseil fédératif extraordinaire (Laval)